

Les subsides

la recherche, du reboisement et des ressources humaines. Ce sont eux qui doivent assumer cette charge.

M. Jarvis: Monsieur le Président, le ministre ne se soucie-t-il pas du chevauchement complet ou partiel des services des deux paliers de gouvernement? Le cas échéant, quels mécanismes ou quelles stratégies peut-il mettre en œuvre pour éviter précisément ce chevauchement, de façon que les services des deux paliers de gouvernement bénéficient le plus possible aux clients auxquels ils sont destinés?

M. Roberts: Non seulement je me préoccupe de ce chevauchement, monsieur le Président, mais je m'inquiète au sujet des services que n'offrent ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux.

Selon moi, la réponse brève présente un double volet. Pour ce qui est de la recherche, nous avons négocié des accords avec les provinces. Nous en avons déjà signé avec cinq ou six provinces et nous nous entendons à en signer avec les autres d'ici la fin de l'année. Ces accords portent précisément sur ce qui intéresse le député. Ils visent à éviter que les gouvernements fédéral et provinciaux effectuent les mêmes travaux de recherche. Ils visent en outre à éviter autant que possible que les deux paliers laissent de côté des travaux nécessaires.

A propos du reboisement des forêts, les accords que nous signons à ce sujet avec chacune des provinces constituent le mécanisme qui nous permet de coordonner nos efforts dans ce domaine. Dans ces accords, il est fait état des mesures que nous prenons au niveau fédéral et des dépenses qu'il nous faut effectuer pour le reboisement, et l'on y expose en même temps les programmes que les gouvernements provinciaux entreprendront à leurs propres frais. En outre, on y décrit les programmes ponctuels qui seront mis en œuvre et financés par les deux niveaux de gouvernement en collaboration étroite.

Nous veillons à éviter le chevauchement des services ou les lacunes lors des négociations relatives à ces accords et la répartition des responsabilités, selon que celles-ci auront été arrêtées dans l'entente finale concernant le reboisement de nos forêts.

● (1200)

M. Fulton: Monsieur le Président, la question que je voudrais poser au ministre est brève. Tous les députés savent pertinemment que le montant des recettes fiscales que le gouvernement réinvestit dans ce secteur est infime. En fait, il ne dépense qu'environ 5 cents par dollar qu'il reçoit à ce titre. En 1980, par exemple, 43 p. 100 des 3 milliards qu'ont rapporté les impôts et l'exploitation des ressources nationales, ont été versés dans les coffres du gouvernement fédéral, et 57 p. 100 dans ceux des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'a toutefois dépensé que 5 p. 100 des sommes ainsi encaissées.

Je note que le ministre a fait allusion à son énoncé de politique sur le reboisement forestier. A la page 5 de ce document, le ministre constate que, pour cette année, entre le MEER, l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et les subventions du ministère de l'Environnement, environ 37 p. 100 . . .

M. le vice-président: Sauf le respect du député, je tiens à faire remarquer que le temps dont nous disposons est très court et il faut donc en laisser au ministre pour qu'il puisse répondre;

en outre, le député aura plus tard la possibilité d'intervenir s'il veut bien s'en tenir à de brèves observations.

M. Fulton: Le ministre prévoit que cette aide tombera à 20 p. 100 d'ici à 1987. Peut-il nous dire à combien, d'après lui, s'élèvera cette aide accordée en vertu de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et celle accordée par le ministère de l'Environnement d'ici 1987?

M. Roberts: Monsieur le Président, le député n'était sans doute pas présent quand, en réponse à certaines observations prononcées par l'auteur de la motion, j'ai déclaré tout à l'heure qu'il fallait faire la distinction entre deux choses: les programmes à court terme, les programmes dits ponctuels, axés sur la création d'emplois dans le cadre de notre grand programme de création d'emplois au Canada, et les fonds que nous continuons d'injecter dans l'économie nationale et que nous avons intégrés aux dépenses annuelles du gouvernement.

Je ne suis pas en mesure de prévoir à combien s'établiront les dépenses au titre de l'assurance-chômage dans deux, trois ou quatre ans dans le contexte de ce programme. Tout ce que je puis dire, c'est que compte tenu du niveau de base qui est pratiquement à zéro, nous avons affirmé que nous dépenserions au moins 130 millions de dollars pour le reboisement d'ici 1985-1986. Ce sont là des dépenses d'une tout autre nature, car les crédits que nous consacrons au reboisement le sont sur une base permanente et ils font partie de nos dépenses courantes.

Les deux points que le député a comparés dans sa question n'ont absolument rien à voir l'un avec l'autre. J'ai bien expliqué un de ces points en répondant aux observations du parrain de la motion. S'il n'a pas bien entendu mes observations, peut-être voudra-t-il en prendre connaissance demain en lisant le hansard?

M. Kristiansen: Le débat, monsieur le Président?

M. le vice-président: La période de questions et de répliques est expirée, à moins que l'on ne consente à l'unanimité à prolonger. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je donne alors la parole au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet de la nomination d'un sous-ministre adjoint dont il s'est attribué tout le mérite. J'espère qu'en toute justice et honnêteté, il va reconnaître que les dispositions en vue de l'expansion du service des forêts du ministère avaient été prises sous l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), et que la nomination pour combler ce poste a été faite par le ministre titulaire actuel, mais que tout le travail préparatoire avait été effectué avant.

M. Roberts: Oui et non, monsieur le Président. Mon prédécesseur tenait profondément au développement forestier, ce dont je le félicite et lui suis reconnaissant. Il est cependant faux de dire que nous n'avons rien fait d'autre qu'exécuter les plans en voie de préparation. Un grand nombre des programmes que j'ai décrits n'étaient pas prévus avant que j'entre en fonction et l'initiative de nommer le chef du Service canadien des forêts était de moi. Nous ne nous sommes pas contenté d'officialiser une entente déjà conclue.